

AFFECTATIONS HORS MÉTROPOLE

Compte-rendu de la CAP 7 du 13 Mars 2013

Propos liminaires

Les élus de la CGT Finances Publiques ont rappelé que, dans la continuité des mobilisations du 5 mars auxquelles ont pris parts de nombreux agents des finances publiques, la CGT reste mobilisée contre la politique d'austérité menée par le gouvernement actuel et qu'elle porte l'exigence d'une véritable sécurisation de l'emploi. Nous avons rappelé qu'à la DGFIP, la mise en œuvre du nouveau système d'entretien d'évaluation continue de cristalliser les problèmes et les incompréhensions :

- ➔ les dysfonctionnements liés à l'application informatique EDEN RH,
- ➔ l'instruction de la DGFIP et la circulaire ministérielle toujours pas disponibles,
- ➔ le manque de lisibilité quant à la désignation des agents d'encadrement,
- ➔ incompréhensions qui demeurent concernant le recours hiérarchique.

Nous avons condamné l'incapacité de l'administration à gérer correctement la mise en œuvre du nouveau système d'entretien d'évaluation qu'elle seule a voulu.

Les élus de la CGT Finances Publiques ont également exprimé leurs plus vives inquiétudes car nous n'avons toujours pas connaissances des volumes de promotion par tableaux d'avancement et listes d'aptitudes (Plan de Qualification Ministériel dit PQM).

Concernant les tableaux d'avancement 2012, des agents figurant sur le projet (confectionné au vu des volumes de promotion de l'année d'avant) ont vu leur avancement refusé au motif que le PQM avait été revu à la baisse.

Nous exigeons que la situation scandaleuse de l'année dernière ne se renouvelle pas.

Concernant les listes d'aptitude, Le report des CAP risque d'entraîner un retard considérable dans la gestion des mouvements de mutation à venir.

Concernant l'examen des candidatures pour les affectations hors métropole, la CGT Finances Publique a vivement dénoncé la possibilité pour les directions d'émettre un avis ainsi que l'obligation pour les candidats de produire une lettre de motivation et un CV.

Ces deux points, qui figurent dans la note de lancement des appels de candidature du 25 janvier 2013 réintroduisent une sélection au profil alors que la direction générale avait acté la règle de l'ancienneté administrative comme principe d'affectation en même temps que la limitation de la durée de séjour dans ces postes lors des différents groupes de travail « Mutations ».

Pour la CGT FP les éléments écartant une candidature ne peuvent être que techniques (agents ne remplissant pas les conditions prévues dans les règles prévues dans l'instruction sur les mutations).

Enfin, nous avons dénoncé les dispositions des statuts particuliers et notamment l'article 20 qui exclu du mouvement hors métropole les agents en poste dans les DOM.

Nous avons exigé que l'Administration mette un terme à ce traitement inéquitable.

Réponses de l'Administration

Le président de la CAP a indiqué qu'il ne répondrait pas à certains propos politiques qui, selon lui « vont bien au delà de la fonction publique ».



Montreuil, le 19 mars 2013

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

Sur le PQM, l'Administration a indiqué ne pas avoir d'information supplémentaire et avoir conscience des difficultés à venir pour gérer les mouvements de mutations C, B, A filières fiscales et A filière gestion publique.

Concernant les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de l'évaluation professionnelle, l'administration indique prendre note de nos inquiétudes, que des réponses rapides seront faites, notamment une nouvelle communication aux directions précisant la désignation des agents encadrants. Bref aucune réponse claire et ferme.

Concernant les règles régissant l'affectation des agents hors métropole, elle a dit que suite aux groupes de travail, la règle retenue était bien celle de l'ancienneté administrative, qu'il n'y avait pas d'ambiguïté et que la possibilité pour les directions d'émettre un avis sur les candidatures permettait juste de faire remonter les éventuels problèmes.

Elle a précisé qu'il n'y avait eu aucun filtrage des directions et que l'ensemble des dossiers étaient remonté à la direction générale.

Le président de la CAP considère que les agents doivent être responsables quand ils candidatent et qu'ils soient conscient que c'est un acte important car s'ils renoncent le poste obtenu ne sera pas pourvu.

Pour lui, la production d'un CV et d'une lettre de motivation permet aux agent de s'exprimer et de réfléchir sur leur candidature mais ce n'est en aucun cas du profilage.

Sur ce point nous avons indiqué que, pour la CGT, une lettre de motivation est un document dans lequel on se vend et qu'un CV ne permet en rien de réfléchir aux conséquence d'une demande de mutation à l'étranger! En tout état de cause ces documents n'ont pas lieu d'être réclamé si la sélection se fait à l'ancienneté administrative !

Sur l'article 20 du statut qui exclu du mouvement les agents en poste dans les DOM, le président de la CAP a indiqué que la porte n'était pas fermée pour l'avenir.

Cependant, il a indiqué que les demandes émanant de collègues en poste dans les DOM ne serait pas examinées dans un souci d'équité avec les agents n'ayants pas fait acte de candidature sachant que leur situation ne leur permet pas..

La CGT a répondu que pour elle les problèmes d'équité se situent uniquement entre les collègues des département métropolitains et ceux d'outre mer, et qu'elle souhaitait que l'administration trouve une solution l'an prochain pour permettre à tous de participer même si le décret n'est pas modifié d'ici là.

La CAP

La CAP avait à examiner les appels à candidatures pour les trésoreries auprès des ambassades de France à l'étranger suite à l'appel à candidature du 25 janvier 2013. **20 postes étaient proposés dans 14 pays** (Algérie, Allemagne, Chine, Côte d'Ivoire, Djibouti, Espagne, Etats-Unis, Gabon, Italie, Madagascar, Maroc, Sénégal, Tchad, Tunisie).

Etait également à l'ordre du jour le projet des affectations des agents de la filière Gestion Publiques sur les Communautés d'Outre Mer suite aux appels à candidatures des 12 et 4 février 2013. **8 postes étaient proposés pour Mayotte et 2 pour Wallis et Futuna.**

Les mouvements ont été effectués suivant la règle de l'ancienneté administrative.

Tableau des coupures hors métropole/Com

	Nbre de postes à pourvoir	Ancienneté administrative du dernier agent rentré
ALGERIE	2	AAP1 4 ^e au 01/04/2010
ALLEMAGNE	1	AAP1 7 ^e au 21/05/2010
CHINE	1	AAP1 6 ^e au 16/12/2012
COTE D'IVOIRE	1	AAP1 5 ^e au 27/12/2011
DJIBOUTI	1	AAP1 5 ^e au 01/01/2012
ESPAGNE	1	AAP1 7 ^e au 05/04/2012
ETATS UNIS	4	AAP1 5 ^e au 16/10/2010
GABON	1	AAP1 7 ^e au 01/11/2011
ITALIE	1	AAP1 7 ^e au 01/10/2011
MADAGASCAR	1	AAP1 6 ^e au 01/07/2010
MAROC	3	AAP1 7 ^e au 01/10/2010
SENEGAL	1	AAP1 8 ^e au 01/01/2012
TCHAD	1	AAP1 5 ^e au 01/01/2012
TUNISIE	1	AAP1 7 ^e au 04/01/2011
MAYOTTE	8	AAP1 5 ^e au 01/12/2012
WALLIS ET FUTUNA	2	AAP1 7 ^e au 03/12/2009

Les Votes

La CGT a voté contre le projet proposé par l'administration car les agents affectés dans les DOM ne peuvent pas participer au mouvement hors métropole. FO et la CFDT ont également voté contre.

SOLIDAIRE s'est abstenu et a voté contre lorsqu'un agent des DOM était écarté.

La CGT Finances Publiques dénonce les dispositions des statuts particuliers qui excluent les agents en poste dans un DOM d'obtenir une affectation dans une ambassade de France à l'étranger. Il est donc urgent de permettre aux agents de tous les départements français de bénéficier d'un traitement équitable.

LES ÉLUS DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES SE BATTRONS POUR GAGNER L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ENTRE LES AGENTS DES DOM ET DE LA MÉTROPOLÉ SUR L'ACCÈS AUX POSTES HORS MÉTROPOLÉ.